du Canada, 1851. . . . . . . . . 1
De M. A. D. Reeves:
The Mysteries of Paris. . . . . . 1
De M. C. Boudreau:
Mensonge, par Michel Raymond, 2
De M. C. E. Pariseau:
Cours de Littérature, par Laharpe, 1
Solution du grand problême social: pourquoi des riches, pourquoi des pauvres; par un Solitaire, pamphlet.
Wonderful Characters, by G. H. Wilson. . . . . . . . . . . . 1
De M. N. Cyr:
Le Semeur Canadien, 1851, . . 1
De M. J. R. Berthelot:
Jérémie Bentham à ses concitoyens de France, 1831. . . . 1
Defense de l'Ordre Social, par l'abbé Du Voisin, . . . . . . 1
De M. G. Vallée:
Lettre sur l'éducation des princes, 1
Résumé de l'Histoire du Dauphiné, . . . . . . . . . 1
De M. Julien Perreault:
Selecæ Fabulæ Ovidii Nasonis, 1
De M. W. Têtu:
Œuvres de Régnard, 1
De M. G. Lemaitre:
Revue Française des familles et des pensionnats, . . . . 5 Nos. 2.
D'un ami de l'Institut:
Le Rhin, Lettres à un ami, par V. Hugo, . . . . . . . . 2
Albine, par A. Dumas, 2
La Sage Femme, par A. Ricard, 1
De M. L. R. Morin:
Un *Fac Simile* de la Déclaration d'Indépendance des E. U.

J. E. Ferte, *Bibliothécaire, J. C.*

---

**Malles-postes partant de Montreal et y arrivant chaque jour.**

De Québec, Trois-Rivieres, Halifax, etc.: Arrivée tous les matins; fermeture à 4½ heures p. m.

Du Canada-Ouest;—Arrivée tous les soirs; fermeture à 11 heures tous les matins, excepté les dimanches que la malle est close à 9½ heures a. m.

Des Etats-Unis, Lapraire, St. Jean, etc:— arrivée tous les soirs, excepté les dimanches; fermeture tous les matins, les dimanches exceptés, à huit heures.

De Melbourne, Sherbrooke, St. Hyacinthe, etc.:— Arrivée tous les apres-midis, excepté les dimanches; fermeture tous les matins les dimanches exceptés à 9 heures.

Ottawa: Arrivée tous les matins, excepté les dimanches; fermeture tous les matins, les dimanches exceptés, à 9 heures.

---

## EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Canadien.)

La clémence, tempérant les rigueurs de la justice humaine, est le plus bel attribut du pouvoir terrestre et celui qui le rapproche du pouvoir divin. Lorsqu'elle est exercée avec discernement et à propos, elle est le puissant motif qu'on puisse offrir a celui qui a le malheur d'être retranché de la société soit temporairement ou à vie, pour l'engager à en mériter l'exercice à son égard par sa bonne conduite, dans l'espérance de voir abréger la durée de sa peine, et par suite à se maintenir dans la bonne voie lorsqu'il sera rentré dans la société. Cette espérance, qu'elle fait entrevoir même à celui qui est condamné à la reclusion perpétuelle, change en un simple purgatoire pour lui la maison pénitentiaire où il entre, et qui sans elle serait comme l'enfer du Dante, à la porte duquel il devrait laisser, en y entrant, toute espérance d'en jamais sortir, et il n'aurait par conséquent aucun motif humain pour se convertir et se réformer.

Sans ce même motif de conversion et de réforme, la plupart de ceux qui sont condamnés à une réclusion temporaire sortiraient du lieu de détention pires et plus endurcis qu'ils n'y étaient entrés; tandis que l'espérance d'être plus tôt rendus à la liberté, et de se réhabiliter aux yeux de leurs familles et de leurs amis en méritant leur grâce par une bonne conduite, peut commencer un amendement que la reconnaissance pour le pouvoir auquel ils en seront redevables et pour les personnes qui auront intercédé en leur faveur, aidera puissamment à soutenir après leur libération. Lorsqu'à ces considérations générales viennent s'ajouter des circonstances particulières aux individus graciés, comme la résistance à une loi qui est représentée comme injuste et oppressive, ou une faute grave dans laquelle sera tombé un homme qui avait été jusqu'alors sans tache et dont la conduite en cette occasion semble dénoter une espèce d'aliénation mentale, ou une faute légère dans laquelle aura été entraîné peut-être par la piété filiale un fils, l'unique soutien d'une mère veuve et pauvre, ou enfin d'autres circonstances qui se présenteront d'elles-mêmes à ceux qui connaissent l'histoire des individus compris dans la liste ci-dessous des personnes à qui Son Excellence le gouverneur-général a accordé leur pardon depuis l'avénement de la présente administration, il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas applaudir à l'usage que le représentant de Sa Très Gracieuse Majesté a fait de sa bienfaisante prérogative en leur donnant liberté.

---

*Liste des personnes qui ont reçu leur pardon postérieurement au 28 octobre* 1851.

| Noms | Dates du pardon. |
|---|---|
| Alexis Thibodeau, | 4 novembre 1851 |
| Michel Bourque, | " |
| A. L. Poulin de Courval, | " |
| Alexis Boudreault, | " |
| Moyse Poirier, | " |
| Chas Thérien, | " |
| Désiré Couturier, | " |
| Jos. Langlois *alias* J. Traversie, | " |
| Jean Sabin Hébert, | " |
| Patk. Dwyer, | 7 nov. 1851. |
| Pierre Quatrepattes, | 18 nov. 1851. |
| Louis Bourgeois. | 24 " |
| Toussaint Prévost, | 29 déc. 1851. |
| Joseph Cartier, | " |
| Hypolite Pouliot, | 23 janv. 1852. |
| Ignace Marquis, | 10 fév. 1852. |
| Amable Languedoc, | 9 " |
| Bridget Quinlan, | " |

(Du Journal de Québec.)

On lit dans le *North American* du 10. au sujet du Dr. Rolph:—" L'honorable commissaire des Terres est parti hier pour Québec. . L'honorable monsieur paraissait être en bonne santé, et il entrera dans l'exercice de ses fonctions avec vigueur et résolution. Le ton général de ses observations sur les questions d'intérêt public, nous a plu extrêmement, et nous pouvons assurer aux Réformistes du Haut-Canada qu'ils n'auront pas l'occasion de l'accuser d'avoir reculé devant aucune des tâches raisonnables que l'on attend de lui."

Le *North American* est l'organe des *clear-grits* et du gouvernement. Il nous donne à entendre par les phrases que nous venons de citer, que le Dr. Rolph insistera obstinément sur le progamme, tout le progamme et rien autre chose que le progamme des *clear-grits*, c'est-à-dire, la confiscation des réserves du clergé, l'abolition de *tous les secours* ou *dotations en faveur des corporations religieuses* et enfin, sur l'exécution de toutes les demandes contenues dans le progamme du *North American* et de ses confrères les *clear-grits*.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

(Les lignes suivantes de l'un des appuis de Kossuth dans la presse américaine, font voir que le prestige de l'agitateur est en baisse. Une fois sur cette déclivité, l'enthousiasme populaire ne pourra que se refroidir de plus en plus au lieu de renaître en sa faveur).

Le sénat des Etats-Unis ne parait nullement pressé de prendre une résolution à propos du système de non intervention. Après avoir entendu jeudi un troisième discours sur ce sujet, il a décidé que le débat se continuerait le 22 courant; et nous avons la chance de voir ainsi les orateurs se succéder de loin en loin jusqu'au moment où tous ceux qui tiennent à parler sur la question auront eu le loisir de se faire entendre. Voilà, du moins, comme cela se pratique lorsqu'il n'y a point urgence à se prononcer vite, lorsque surtout l'opinion hésite et qu'on veut la sonder avant de se decider formellement.

A l'heure qu'il est, on ne saurait le dissimuler la faveur qui avait de prime-abord accueilli le système nouveau dont Kossuth s'est fait l'apôtre, s'est singulièrement refroidie. La réflexion produit de ces retours dans l'esprit pratique des Américains; et comme ils ne voient pas la possibilité d'une réalisation immédiate, facile et fructueuse de la pensée qui les avait séduits par sa grandeur et sa générosité, ils craignent maintenant de la pousser jusqu'au bout. Bon nombre d'entre eux, retombés du haut d'un premier élan, rentrent avec une sorte de résignation dans les voies de la politique traditionnelle.

Est-ce à dire pour cela qu'ils n'en sortiront point? Dans l'espèce d'indifférence qui a succédé à des sentiments plus chaleureux, faut-il voir un abandon definitif de la cause des libertés européennes? Faut-il y voir la consécration de cet égoïsme absolu auquel on voudrait enchaîner ce grand peuple?—Pour notre part, nous ne le croyons pas, nous ne voulons pas le croire; et assez de voix s'élèvent encore en faveur de la bonne cause pour nous preuver que nous avons raison de ne point désespérer.

---

## FAITS DE L'ETRANGER.

FRANCE.

Un prêtre français, M. l'abbé Vilain, a reçu du Président une *marque* de distinction flatteuse pour le courage dont il fit preuve le 7 décembre dans le tumulte d'une scène insurrectionnelle. Le document qui suit relate l'événement en son entier.

### Rapport

AU PRINCE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monseigneur,

Permettez moi d'appeler votre attention sur les cruelles épreuves que M. l'abbé Vilain a si héroïquement supportees durant les troubles récents du departement de la Nièvre.

M. Vilain (J.-B.), né en 1797, est desservant de Neuvy-sur-Loire depuis le 1er octobre 1825. Il n'a cessé de prodiguer les bienfaits de sa charité à cette commune, où il a successivement fondé, avec ses seules ressources, une école gratuite de filles, une salle d'asile et une œuvre particulière pour la visite des pauvres à domicile.

Le dimanche 7 décembre, à l'issue de la messe, ce prêtre vénerable apprend que les hommes de sa paroisse sont en armes sur la place publique; il se rend au milieu d'eux pour leur prêcher la paix. Sa voix paternelle, loin de calmer ces furieux, n'ayant fait que les irriter davantage, il est contraint de se retirer au presbytère. Il y est suivi par une bande ameutée qui lui demande ses armes: " Mes armes, mes enfants, les voila, répond le digne prêtre en montrant son bréviaire; je n'en ai pas d'autres."—" Vous en avez," repondent les insurgés. Ils fouillent partout; mais, ne trouvant rien, ils s'en vont.

Quelques moments après, ils reviennent plus menaçants: " Allons, lui disent-ils en l'abordant, il faut nous suivre.—Où voulez-vous me conduire?—Vous le saurez.—Mais je ne vous suivrez que quand je saurai où je dois vous suivre. Où donc?—En prison!—Comment, votre curé en prison, et par vos mains! Que vous a-t-il donc fait pour le traiter ainsi? Depuis vingt-six ans que je suis au milieu de vous, je le dis, sans en tirer gloire, je ne me suis appliqué qu'à vous faire du bien."

Il essaie en vain de les apaiser. Deux des insurgés le saisissent. Les baïonnettes s'abaissent sur lui. Il cède à la force sans pâlir devant elles, et il dit avec douceur à ces méchants: " Marchez, je vous suis."

Il avait à peine franchi la porte du jardin, qu'il reçut au côte droit la decharge d'un pistolet tiré à bout portant. La balle dechire profondément les chairs et sort par le côte gauche.

Il est douloureux d'avoir à ajouter que ce crime si lâche, qui aurait dû remplir les spectateurs d'indignation, excite au contraire leurs sarcasmes. " Tiens, s'écrient ils, il ne tombe pas! il n'est pas mort! Il est cuirassé, il faut tirer où il ne l'est pas." Au même instant, l'abbé Vilain est de nouveau menacé par cinq ou six fusils dont heureusement aucun ne fait feu. On l'entraîne tout sanglant, on le jette dans une prison, où il est abandonné seul, perdant tout son sang et ses forces, n'ayant pas même un siége pour se reposer. Dieu conduisit auprès de la lucarne de la prison une petite fille qui provoqua les secours auxquels le bon curé doit la miraculeuse conservation de sa vie.

Il vous appartient, Monseigneur, de compléter l'œuvre de la Providence, en consacrant par une récompense précieuse, le souvenir des dangers, du courage, de la noble résignation du desservant de Neuvy-sur-Loire.

En conséquence, j'ai l'honneur de de vous proposer de nommer M. l'abbé Vilain chevalier de la Légion-d'Honneur.

Veuillez, Monseigneur, agréer l'hommage du profond respect.

De votre très humble et très obéissant serviteur.

*Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,* H. Fortoul.

Suit le décret qui nomme M. l'abbé Vilain chevalier de la Légion-d'Honneur.

—On dit que M. Thiers a écrit au ministre de l'intérieur pour obtenir la permission de revenir en France, offrant de s'abstenir entièrement de politique. Le ministre se rendit près de Louis-Napoléon avec la lettre et demanda quelle réponse il devait faire. Louis-Napoléon lui dit:

—Donnez-moi le quatrième volume de la *Révolution*, par Thiers.

Le livre fut donné, et Louis-Napoléon montra un passage qu'il avait marqué, et dans lequel M. Thiers reproche à l'empereur de n'avoir pas expulsé de France, par mesure de sûreté, plusieurs de ses adversaires politiques.

—Copiez ce passage, dit Louis Napoléon, et envoyez-le à M. Thiers comme réponse à sa demande.

—Le bulletin suivant, qui a dû être déclaré nul, a été trouvé dans une urne, lors du dépouillement des votes pour l'election des 20 et 21 décembre.

*Bulletin affirmatif pour la réélection de Louis-Napoléon, qui demande à être réélu pour* 10 *ans.*

O toi dont le courage, à coup sûr, peu com....... 1
Vient de nous délivrer de l'an cinquante.............. 2
Conserve le Pouvoir qu'aujourd'hui tu t'oc.......... 3

Ces gentils démocsoes, ils se tenaient à............. 4
Car de te mettre à l'ombre ils avaient le des.......... 5
Mais tu n'es, ils l'ont vu, pas manchot, Dieu mer.... 6

Pour apaiser leurs cris tu connais la re.............. 7
Fournis leur à Cayenne un logement grat.............. 8
Et reste des français, par un procédé................. 9
Président pour 100 ans, car c'est trop peu de......... 10

---

Errata: Dans l'article des Missions Catholiques du N°. précédent. N°. 19—lisez 69.—Deguerre; lisez de Querre, en deux endroits.—Koskasins; lisez Kaskaskias.—Brazhe, lisez Brache.—Verquailles:—la liste du *Shepherd of the Valley*, reproduite par le *True Witness*, écrivait Vereailler. C'est aux chroniqueurs à vérifier ces signatures.

---

### Mariés:

En cette ville, le 17, par le Révd. M. McLeod. M. Chs. F. McCallum, marchand, fils aîné de John McCallum, écr., à Anna-Maria, fille de H. R. Cushing, écr., de Montréal.

A St. Cuthbert, le 10 courant, par Messire Fisette curé du lieu, M. Joseph Grégoire, à Dlle. Angélina Denys, tous deux du même lieu.

A Maskinongé, le 11 février, M. le lieutenant-colonel Frs. Boucher et Dame Julie Olivier, son épouse, ont renouvelé la 50ème année de leur mariage, entourés de leurs enfants, petits-enfants, de nombreux amis et d'un grand concours des habitants de la paroisse. M. Francis Morrisson, curé de St. Valentin, leur petit-fils, célébra la messe et leur fit une allocation fort touchante. Par une coïncidence assez remarquable, le père du colonel Boucher, maître du hâvre à Québec, avait renouvelé la 50ème année de son mariage en 1808.

---

### Décédé:

A L'Hôtel-Dieu de cette ville, le 17 du courant, la Révérende Sœur Marie Delphine Leault dite Pominville, Religieuse Hospitalière, âgée de 26 ans, ayant passé en Religion 3 ans 9 mois et 21 jours.

A L'Hôpital-général de cette ville, le 18 du courant, la Révérende Sœur Marie Ursule Caron, âgée de 23 ans 7 mois et 23 jours, après avoir passé en Religion 6 ans 1 mois et 6 jours.

A Sainte-Anne de la Pérade, le 11 du courant, messire Michel-Marie Brien, curé du lieu, à l'âge de 51 ans et deux mois.—Ce monsieur appartenait à l'association d'une messe pour les prêtres défunts.

---


## LOGEMENT DEMANDE.

Un Jeune Étudian en droit d'origine anglaise desire trouver immédiatement un logement dans une famille Canadienne.

S'Addresser en mentionnant le prix à A. B. à ce Bureau.


---

efforts qu'il ne cessait de faire pour la cacher. Ces efforts même augmentaient son mérite aux yeux de Marguerite, et, tout en se reprochant comme une folie coupable le plaisir qu'elle en ressentait, elle ne pouvait s'empêcher quelquefois de jeter, par un regard plein d'intérêt le baume de la consolation dans le cœur du malheureux Quentin.

Au milieu de ces courtes jouissances et de ses profondes douleurs, l'automne allait se passer comme l'eté, sans apporter le moindre changement dans la position des jeunes gens, lorsqu'un beau matin, de bonne heures on vit frapper à la porte du peintre de Vrindt un jeune homme élégant dont l'habillement recherché fixa l'attention de tous les forgerons. Il portait une veste de velours bleu-pâle, des haut-de-chausses ornés de nœuds de couleur vive, un manteau jaune d'or de la plus fine toile de Bruxelles, tout bordé de fourrures, une toque brune brodée et ornée d'une plume ondoyante.

—Cet astre, dirent les ouvriers, est sûrement un étranger, un peintre peut-être, à coup sûr un fat.

La porte s'étant ouverte, l'étranger remit une lettre à la servante; on le fit entrer, et les ouvriers le virent encore dans le bas de la maison arranger ses nœuds, sa fraise, ses cheveux. La servante revint à lui; l'étranger monta les escaliers, la porte se referma, et l'on ne vit plus rien. Mais le pauvre Quentin eut à en souffrir; car, pour la première fois depuis bien des semaines, la fenêtre de l'atelier ne s'ouvrit pas ce jour-là, la douce image n'y parut point, et il lui semblait au contraire voir se pavaner le reflet du manteau d'or derrière les petits carreaux octogones de la croisée. Quentin éprouva l'impression la plus pénible et la plus désagréable de la visite et de la présence de cet inconnu. N'était-ce pas lui qui lui ravissait le seul moment heureux de la journée?

Le lendemain on le vit encore arriver à peu près à la même heure, et Quentin apprit bientôt que cet étranger n'était autre que le célèbre peintre de fleurs Jean-Louis de Bos, fils d'un riche négociant de Bois le-Duc, dont les vaisseaux silonnaient le Rhin, et qui était en relation avec toutes les villes anséatiques. Le désir de se distinguer autant que ses dispositions naturelles, avaient conduit ce jeune homme à l'art de la peinture; mais ce n'était pas l'homme, ni les sentimens, ni les passions qu'il s'attachait à reproduire, ce n'étaient que les fleurs; il s'était acquis assez d'habileté dans ce genre, et les convives de son père ne manquaient pas d'affirmer qu'il avait un talent supérieur. Aussi, dégoûté déjà du comptoir de son père, Jean-Louis avait sollicité de lui, avec toute l'éloquence dont il était capable, la permission d'échanger la plume contre le pinceau et les gros régistres contre la palette et le chevalet. Ce fut un grand chagrin pour le vieux de Bos, mais il aimait passionnément son fils, et il lui donna en même temps sa permission et une bonne somme d'argent, afin qu'il pût entreprendre convenablement quelques voyages propres à le former et à lui aider à se distinguer dans la carrière qu'il s'était choisie. Jean-Louis se mit en route; il visita Gand, Bruges, où vivaient encore et enseignaient plusieurs élèves de Van Dyk, le père de la peinture à l'huile; il fit connaissance avec le Rhin majestueux, et admira à Mayence et à Cologne, et dans les riches abbayes de ses rives, de nombreux chefs d'œuvres de l'art; il passa plusieurs années, occupé à se perfectionner dans la peinture, puis revint dans les Pays-Bas. Aucun peintre ne parvenait à rendre avec autant de bonheur que lui les nuances delicates des fleurs, leur mœlleuse étoffe, leurs formes gracieuses; à tromper l'œil par une goutte de rosée, qui tremblait sur une feuille; par un insecte qui rampait après la fleur, et que plus d'une main s'avançait pour éloigner. En venant à Anvers, il avait porté au peintre de Vrindt, une lettre de recommandation de son père, et comme c'étaient deux anciens amis, le jeune de Bos fut reçu, non-seulement comme artiste et confrère, mais comme hôte et comme ami. Peut-être, en lui donnant cette lettre pour de Vrindt, son père avait-il une arriere-pensée, car il désirait fixer l'esprit léger de son fils, et il ne réussit pas mal dans ses prévisions, car bientôt le jeune homme fut enchanté de la gracieuse fille de de Vrindt qui était héritière de tous ses biens. Et, ce qui, au commencement, n'avait été que l'effet de ses charmes, se changea rapidement en une impression plus forte et plus durable, lorsqu'il put juger de sa modestie, de sa ponctualité à ses devoirs de ménagère, et de son tendre dévouement pour l'auteur de ses jours. Plein de confiance d'ailleurs dans ses avantages extérieurs, dans son talent, dans ses richesses, de Bos mit de côté toute timidité, et bientôt ni le père, ni la fille, ne purent plus douter du motif de ses fréquentes visites.

Tout ceci, le pauvre forgeron l'ignorait complètement, mais ses suppositions étaient que suffisantes pour le faire souffrir cruellement; son imagination lui peignait tout ce qu'il pouvait résulter de la présence de cet étranger, jeune et riche, et sa mélancolie, déjà si habituelle, devint plus profonde encore. Précisément vers la même époque (c'était au commencement de l'hiver), il se présenta, pour le maître de Quentin, une favorable occasion d'acheter des fers qui venaient d'arriver à Cologne, et comme il fallait pour cet achat un homme intelligent et probe, il porta ses vues sur Quentin, qu'il chargea de partir pour cette ville. Ce fut pour celui-ci un terrible crève-cœur, car, plus que jamais, il aurait voulu surveiller tout ce qui se passait dans la maison voisine; mais, au lieu de cela, il lui fallut quitter Anvers pour plusieurs semaines. Ces semaines lui parurent longues comme des années, mais il s'acquitta avec tant d'activité et de zèle de sa mission, qu'avant un mois il fut de retour sous le toit paternel.

(A continuer.)

---

### PENSEE.

La philosophie n'applique ses mépris qu'aux choses; le philosophisme l'applique aux hommes.


## LIVRES NOUVEAUX.

MOCCHIALOGIE. Traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du décalogue, et de toutes les questions Matrimoniales qui s'y rattachent directement ou indirectement; suivi d'un abrégé pratique d'embryologie sacrée. (*Il est exclusivement destiné au clergé.*) par P. J. C. Debreyne 1 vol 8°.

ETUDE DE LA MORT, ou initiation du prêtre à la connaissance pratique des maladies graves et mortelles, et de tout ce qui, sous ce rapport, peut se rattacher à l'exercice difficile du Saint Ministère; *ouvrage spécialement destiné aux Ecclésiastiques qui ont charge d'âmes,* par P. J. C. Debreyne, 1 vol 8°.

PRÉCIS DE PHYSIOLOGIE HUMAINE pour servir d'introduction aux études de la philosophie et de la théologie morale, suivi d'un code abrégé d'hygiène pratique; par P. J. C. Debreyne, 1 vol 8°.

ESSAI PHILOSOPHIQUE sur l'influence comparative du régime végétal et du régime animal sur le physique et le moral de l'homme &c., par P. J. C. Debreyne, 1 vol 8°.

THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE, ou traitements spéciaux de la plupart des maladies chroniques, par P. J. C. Debreyne, 1 vol 12°.

LE BOUCLIER DE LA FOI, ou manuel des catholiques, par M. L'Abbé Maupoint, 1 vol 12°.

LA CHAINE DE VÉRITÉS, exposition philosophique et populaire des fondements de la Religion, dédiée aux détenus des prisons, par M. L'Abbé Forichon, 1 vol 12°.

En vente chez
E. R. FABRE, & Cie.
Rue St.-Vincent No. 3.

20 Février 1852.


---


## AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. les membres du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la Salle d'Ecole de l'Evêché, mardi le 2 Mars prochain, à neuf heures précises A. M. pour procéder à l'Examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE,
S. B. E.

Longueuil, 20 fév. 1852.


---


## SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

FABRICANT D'ORGUE DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.

HARMONIUMS, ORGUES, SERAPHINES, MELOPHONS FORTE-PIANOS.

Les particuliers et les Congrégations qui désireront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifié, et dont la fabrique supérieure et l'élégance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déja introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquérir des ORGUES de grande dimension, L'HARMONIUM et le MELOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent tres peu.

N. B.—On fait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. M. Warren regrette qu'il se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achète de véritables boites à sifflets (sous le nom D'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine un premier idée des notions qu'exige la fabrique de l'orgue, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte,—ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remédier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom D'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.


---


LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. Baynard Des Echelles. 1 gros vol. 8°.

GUIDE. Manuel des Confesseurs, composé 1o. du Prêtre sanctifié pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 2o. de la pratique des Confesseurs de St-Liguori. 3o. des avertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de B. Léonard de Port Maurice. 4o. des Instructions de St-Charles aux Confesseurs, 5o. des avis de St-François de Sales aux Confesseurs. 6o. des conseils de St-Philippe de Néri. 7o. des avis de St-François Xavier aux Confesseurs, 1 vol 8o.

EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. 8o.

EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitaux, 2 vols. 8o.

HISTOIRE DE ST.-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originaux, par le R. P. Daniel Bartoli, Jésuite, 2 vols. 8o.

En vente chez
E. R. FABRE & Cie.,
Rue St.-Vincent, No. 3.

6 Fev. 1852.


---


## IMAGERIE ET GRAVURES FRANCAISES.

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne.

— DE PLUS: —

Une quantité de dessins pour études papeterie, etc.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 6 Fév. 1852.